Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-200085876-20260702-DEL2026_07_089-DE

MONTAUBAN DE BRETAGNE

DEPARTEMENT ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT RENNES
COMMUNE DE MONTAUBAN-DE-BRETAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 25 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice : 33

Le deux juillet deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de MONTAUBAN-DE-BRETAGNE s'est réuni à la salle de conseil de la mairie de Montauban-de-Bretagne, sous la présidence de Madame QUINTIN, Maire, en séance ordinaire, après avoir été convoqué, conformément à l'article L.2121-10 et l'article L .2121-12, du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents** (P) :* ***30

Procurations** (PC) :* ***3 Madame Elodie LOUVEL à Madame Chloé GONTIER
Madame Sarah COLIN à Madame Vanessa LEMAIRE
Madame Karine LECOMTE à Monsieur Christophe HERBRETEAU

Absents** (A) :* ***0

Excusées** (EX) :* ***0

Votants : ***33***

***Secrétaire de séance** : Monsieur Lilian DAVID est nommé secrétaire de séance ;*

Service administratif : Mesdames SCHWEITZER Christelle (Directrice Générale des Services) et LOUESSARD Marie-Andrée (service Instances-Assemblées).

BODIN Olivier	**P**	**LE BIAVAN Roland**	**P**	**PERTUISEL Marion**	**P**
BOUGERIE Vincent	**P**	**LE CAIN Thomas**	**P**	**PINON Audrey**	**P**
COLIN Sarah	**PC**	**LE GOFF Xavier**	**P**	**POUPELIN Marie-Anne**	**P**
COMMEUREUC Valérie	**P**	**LE SOMMER Thierry**	**P**	**QUINIOU Nathalie**	**P**
DAVID Lilian	**P**	**LECOMTE Karine**	**PC**	**QUINTIN Jenny**	**P**
DUPONCEL Franck	**P**	**LEFRANC Julie**	**P**	**RENARD Annette**	**P**
GENET Béatrice	**P**	**LEMAIRE Vanessa**	**P**	**RENVAZE Pascal**	**P**
GONTIER Chloé	**P**	**LOUVEL Elodie**	**PC**	**ROUYER Gaël**	**P**
GUINET Sandrine	**P**	**MAUDET Yves**	**P**	**RUELLEU Florent**	**P**
HERBRETEAU Christophe	**P**	**PALARIC Vincent**	**P**	**SAUTJEAU Adrien**	**P**
HERY Daniel	**P**	**PATTIER Marie-Amélie**	**P**	**UDIN Loïc**	**P**

Vérification du quorum

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-200085876-20260702-DEL2026_07_089-DE

URBANISME

2026_07_089 _ AUTRES ACTES RELATIFS AU DROIT D'OCCUPATION OU D'UTILISATION DES SOLS : ZAC multisite du Triskell – Choix du mode de portage [2.2]

Rapporteur : Marie Amélie PATTIER

Annexe n°1 « Dossier de création de la ZAC »

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L.300-4 et suivants,
VU la délibération n°2018_11_132 du 8 novembre 2018 ainsi que la délibération n°2020_07_060 du 9 juillet 2020 qui actent le lancement des études préalables à la création de la ZAC multisite du Triskell (3 secteurs) et à la conduite d'une étude environnementale du projet,
VU la délibération n°2022_11_122 du 3 novembre 2022 qui approuve l'ajout de 2 nouveaux secteurs au projet de ZAC du Triskell (Rue de Dinan et celui du Clos de la Fontaine sud),
VU la délibération n°2022_12_134 du 8 décembre 2022 ajustant les modalités de concertation,
VU la délibération n°2024_10_115 du 3 octobre 2024 qui confirme la délibération n°2020_07_060 pour le lancement des études préalables à la création du projet de ZAC et de l'étude d'impact du projet, non plus pour 3 secteurs mais pour 5 secteurs,
VU la délibération n°2024_12_150 du 12 décembre 2024 qui réaffirme la procédure d'évaluation environnementale du projet, approuve le périmètre actualisé de la ZAC à 5 secteurs et les modalités de concertation de la mise en compatibilité du PLU avec le projet,
VU la délibération n°2025_02_018 du 6 février 2025 qui valide les bilans de concertation réalisés dans le cadre du projet de ZAC et de mise en compatibilité du PLU et qui autorise M. le Maire à solliciter le Préfet pour l'ouverture de l'enquête publique conjointe à la Déclaration d'Utilité Publique du projet, à la mise en compatibilité du PLU avec le projet et à la création de la ZAC,
VU la délibération n°2025_03_035 du 6 mars 2025 qui autorise le M. le Maire à solliciter le Préfet pour l'ouverture de l'enquête parcellaire,
VU l'arrêté préfectoral du 17 juillet 2025 portant ouverture d'enquête publique conjointe au projet de ZAC, à la déclaration d'utilité publique du projet, à la mise en compatibilité du PLU avec le projet et à la cessibilité des terrains nécessaires au projet,
VU la délibération n°2025_11_149 du 6 novembre 2025 approuvant le dossier de création de la ZAC ainsi que l'étude d'impact du projet et les mesures ERC et créant la ZAC multisite du Triskell,
VU la délibération n°2025_11_150 du 6 novembre 2025 déclarant d'intérêt général le projet de ZAC,
VU les arrêtés préfectoraux du 18 décembre 2025 déclarant d'utilité publique le projet de ZAC et déclarant cessibles les parcelles comprises au sein des secteurs « Anne de Bretagne » et « Clos de la Fontaine sud »,
VU le dossier de création de la ZAC,
VU l'étude d'impact du projet et notamment les mesures envisagées pour éviter, réduire et compenser ses impacts sur l'environnement,
VU le dossier de déclaration d'utilité publique du projet de ZAC et notamment le périmètre modifié de la DUP « Plan périmétral du projet »,
VU le dossier de cessibilité du projet de ZAC et notamment l'état parcellaire,
VU le dossier de mise en compatibilité du PLU avec le projet,
VU les bilans de la concertation préalable à la création de la ZAC et à la mise en compatibilité du PLU avec le projet,
VU les avis sur le projet de ZAC, l'étude d'impact, la déclaration d'utilité publique et la mise en compatibilité du PLU des Personnes Publiques Associées et des services compétents ainsi que le mémoire en réponse de la Commune aux avis,
VU les contributions du public ainsi que le mémoire en réponse de la Commune suite aux enquêtes publique et parcellaire,
VU le rapport et les conclusions motivées de la commissaire enquêtrice dans le cadre des enquêtes publique et parcellaire et ses deux avis favorables au projet sous réserve de l'exclusion du secteur du Parc,

CONSIDERANT les pièces du projet de ZAC : dossier de création, étude d'impact, dossier de déclaration d'utilité publique, dossier de mise en compatibilité du PLU, dossier d'enquête parcellaire ;

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-200085876-20260702-DEL2026_07_089-DE

CONSIDERANT l'étude d'impact du projet et les mesures préconisées pour éviter, réduire et compenser les impacts du projet sur l'environnement ;
CONSIDERANT la démarche itérative de l'analyse des impacts du projet sur l'environnement et la possibilité de mise à jour de l'étude d'impact au stade de réalisation du projet ;
CONSIDERANT les enjeux que représente le projet de ZAC : réponse aux besoins en logements, diversification de l'offre de logements, mixité sociale et intergénérationnelle, urbanisation en densification et renouvellement urbain, renforcement de la polarité commerciale des équipements et du centre-ville, renforcement des mobilités douces, prise en compte des enjeux environnementaux… ;
CONSIDERANT que le projet de ZAC multisite du Triskell est d'intérêt général au vu des réponses qu'il apporte aux enjeux du territoire ;
CONSIDERANT les avis des services compétents et des Personnes Publiques Associées (PPA) rendus lors de l'instruction du projet de ZAC ;
CONSIDERANT les mémoires en réponse de la Commune apportés aux avis des services compétents et des Personnes Publiques Associées (PPA) ;
CONSIDERANT les enquêtes publique et parcellaire qui se sont déroulées du 7 août au 8 septembre 2025 relatives au projet de ZAC et à la déclaration d'utilité publique du projet emportant mise en compatibilité du PLU avec le projet ;
CONSIDERANT les 62 contributions du public reçues lors de ces enquêtes et le mémoire en réponse de la Commune ;
CONSIDERANT l'avis favorable de la commissaire enquêtrice au projet de ZAC, à la déclaration d'utilité publique du projet et à la mise en compatibilité du PLU avec le projet à l'exclusion du secteur du Parc ;
CONSIDERANT que le dossier de création de la ZAC a été approuvé et que le dossier de réalisation doit être élaboré ;
CONSIDERANT que le projet de ZAC a été Déclaré d'Utilité Publique par le préfet ;
CONSIDERANT que les parcelles des secteurs « Anne de Bretagne » et « Clos de la Fontaine sud » ont été déclarées cessibles par le préfet ;
CONSIDERANT la proposition émise par la commission aménagement cadre de vie du 25 juin 2026 pour que la réalisation du projet de ZAC du Triskell soit confiée à un concessionnaire d'aménagement ;

ENTENDU l'exposé de Madame PATTIER, adjointe au Maire en charge de l'urbanisme,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Article 1 : DECIDE que la ZAC multisite du Triskell sera réalisée dans le cadre d'une concession d'aménagement confiée à un tiers aménageur,
Article 2 : ACTE la préparation des pièces du dossier de consultation du concessionnaire afin de lancer ultérieurement une procédure de publicité et de mise en concurrence pour le choix du concessionnaire qui sera en charge de l'aménagement de la ZAC multisite du Triskell,
Article 3 : DESIGNE Madame le Maire en qualité de personne habilitée à engager les discussions avec les candidats et à signer la convention,
Article 4 : RAPPELLE que le Conseil Municipal sera de nouveau saisi, au terme de la procédure, du choix de l'aménageur,
Article 5 : AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à la présente décision,
Article 6 : CHARGE Madame le Maire, ou son représentant, de l'exécution de la présente décision.

VOTE : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à la MAJORITE**

POUR :	**28**	
CONTRE :	**5**	[R LE BIAVAN, N QUINIOU, A RENARD, G ROUYER, L UDIN]
ABSTENTION :	**0**	

Le Maire
Jenny QUINTIN

VILLE DE MONTAUBAN-DE-BRETAGNE 35360 (ILLE-&-VILAINE)

Le secrétaire de séance
Lilian DAVID

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-200085876-20260702-DEL2026_07_089-DE